

# PROGRAMME CHANCE

## CONVERSION DES AGENTS HANDICAPÉS OU ACCIDENTÉS À DE NOUVELLES CONDITIONS D'EMPLOI

FICHE DOCUMENTAIRE  
SOUTIEN ET MAINTIEN  
DANS L'EMPLOI

FAVORISER  
LE MAINTIEN OU LE  
RETOUR À L'EMPLOI  
D'UN AGENT AYANT  
DES RESTRICTIONS  
D'APTITUDE

### POUR UN AMÉNAGEMENT DU POSTE DE TRAVAIL OU UN RECLASSEMENT RÉUSSI

Chaque année, à l'issue d'absences pour raison de santé, des milliers d'agents sont déclarés partiellement ou totalement inaptes à réintégrer leur fonction initiale.

Il est souvent difficile, pour la collectivité ou l'établissement comme pour les agents, de bâtir et mettre en oeuvre la meilleure solution possible à une telle situation.

Dans certains cas, les agents sont alors réintégrés dans leur service, moyennant le report d'une partie de leurs tâches vers leurs collègues. Ils sont parfois maintenus en arrêt, faute de solution. Pour accompagner la mise en place d'une solution pérenne de maintien dans l'emploi, satisfaisante pour tous, l'aide d'un spécialiste peut devenir essentielle.

### QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME CHANCE ?

CHANCE vous propose un projet global de réintégration professionnelle de l'agent en situation d'inaptitude.

Cette dynamique prend en compte les besoins et contraintes de la collectivité, de l'établissement, ainsi que des aptitudes et compétences de cet agent, de son poste de travail, de l'organisation des activités dans son service et de son collectif de travail.

### SON OBJECTIF : AIDER À METTRE EN ŒUVRE UNE SOLUTION DURABLE

- En mobilisant les différents acteurs et experts concernés, internes ou externes à la collectivité, à l'établissement (médecin de la Médecine Professionnelle et Préventive, assistant(e) social(e), fournisseurs de matériels...).
- En collectant et exploitant l'ensemble des informations sur l'environnement professionnel de l'agent ou sur les solutions envisageables pour la collectivité ou l'établissement.
- En formalisant un plan d'actions et un compte rendu complets et réactualisés au fil du projet qui pourront être communiqués et/ou soumis aux différents intervenants, organismes et instances concernés.

### À QUI EST DESTINÉ LE PROGRAMME CHANCE ?

Le programme CHANCE vous est proposé dans le cadre de votre contrat d'assurance du personnel. Il est destiné aux agents en arrêt de travail qui, après un avis d'inaptitude totale ou partielle rendu par la Médecine Professionnelle et Préventive, rencontrent des difficultés de réintégration à leur poste de travail ou de maintien en activité professionnelle.

### LES CLÉS DE RÉUSSITE DU PROGRAMME CHANCE

#### Un engagement de tous les intervenants

La motivation conjointe de l'agent et de la collectivité ou de l'établissement est essentielle au succès de la démarche. La réussite du programme CHANCE repose sur la complémentarité et la synergie entre différents acteurs de la collectivité ou de l'établissement (ressources humaines, Médecine Préventive, responsable hiérarchique, consultant(e) aménagement/reclassement...).

La réintégration professionnelle de l'agent est envisagée par étapes. Pour chacune d'elles, un rapport écrit est produit et validé par tous, afin de maîtriser la traçabilité des décisions formulées et de maintenir l'engagement de chacun des acteurs. Notre consultant(e) aménagement/reclassement se charge d'assurer le suivi de l'agent jusqu'à sa réintégration et au-delà.

Le programme CHANCE permet d'organiser des échanges réguliers entre l'agent bénéficiaire, la collectivité ou l'établissement et le (la) consultant(e) : jusqu'à trois déplacements dans la collectivité peuvent être mis en oeuvre, ainsi qu'un accompagnement à distance tout au long du projet, qui ne doit pas dépasser une durée de 12 mois.



**sofaxis**

L'EXPERT EN ASSURANCE  
DU MONDE TERRITORIAL

Le programme CHANCE débute toujours par une première réunion à laquelle sont invitées les parties prenantes du projet. Les objectifs de cette première réunion sont les suivants :

- recueillir les attentes de chacun ;
- dresser l'état des lieux de la situation professionnelle de l'agent et de ses perspectives d'évolution au sein de la collectivité ;
- définir l'objectif visé et le type d'accompagnement à mettre en œuvre ;
- établir un plan d'actions et un calendrier détaillé des actions à mener.

Des réunions de suivi sont organisées tout au long du projet de retour à l'emploi de l'agent afin de constater la progression des actions décidées et le cas échéant de réorienter le projet selon les opportunités et difficultés rencontrées.

### Une approche pluridisciplinaire

Nous vous apportons :

- une expertise dans le maintien dans l'emploi, la gestion du handicap, le soutien psychologique ;
- un suivi, sur la durée nécessaire, en concertation avec les responsables de votre collectivité ou de votre établissement et en complément de vos compétences internes ;
- des spécialistes aux compétences multiples : expertise médicale, ergonomie, psychologie du travail, psychologie clinique, psychosociologie des organisations, hygiène et sécurité, droit du travail.

### La confidentialité

La confidentialité est une règle absolue du programme CHANCE : l'ensemble des intervenants du dossier est tenu de respecter son caractère confidentiel.

**Les programmes CHANCE sont gérés par les équipes de Neeria, marque services de Sofaxis**

### POUR TOUTE DEMANDE D'INFORMATION

L'unité de Soutien psychologique et Maintien dans l'Emploi

Tél. : 02 48 48 14 60 - Fax : 02 48 48 14 61

E-mail : [sme@sofaxis.com](mailto:sme@sofaxis.com)

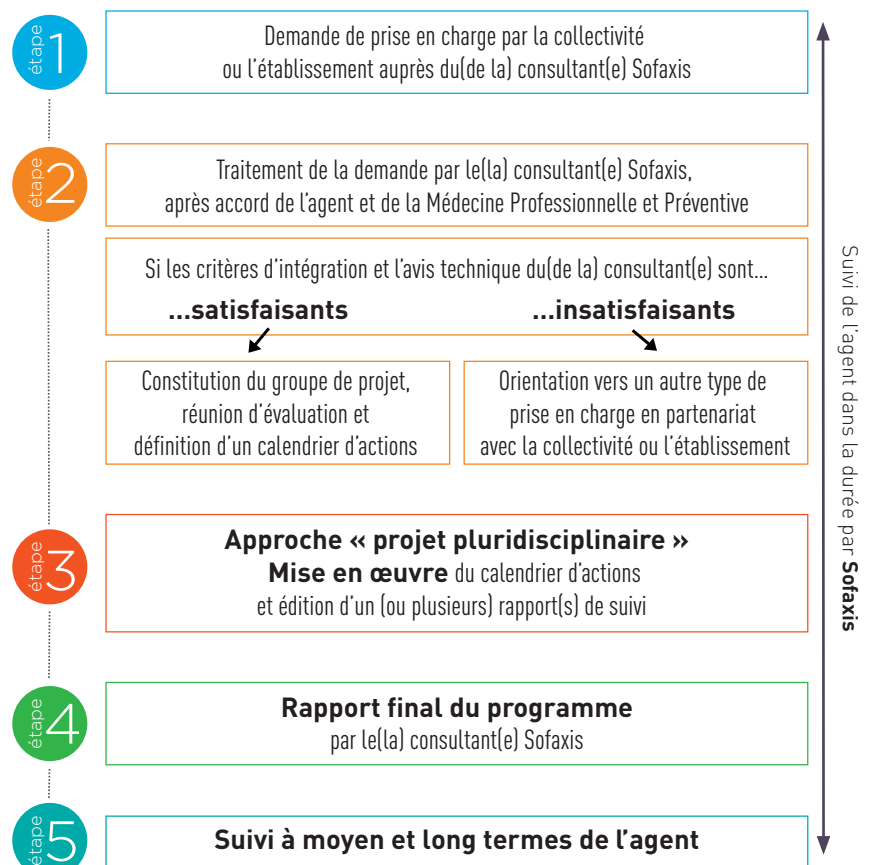
Retrouvez l'ensemble de nos services :

[www.sofaxis.com](http://www.sofaxis.com)

### QUELLES SONT LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ?

- Agent en arrêt de travail pour un risque assuré par le contrat.
- Demande conjointe de l'autorité territoriale et de l'agent.
- Émission d'un avis médical justifiant de l'incapacité de l'agent à assumer tout ou partie des contraintes de son poste de travail.
- Accord de la Médecine Professionnelle et Préventive.
- Accord de Sofaxis, sur la base des critères d'intégration et de l'avis technique de nos consultants.

### PROGRAMME CHANCE, POUR UNE INSERTION RÉUSSIE DE L'AGENT



**Adresse postale :** CS 80006 - 18020 Bourges Cedex

**Siège social :** Route de Creton - 18110 Vasselay

SNC au capital de 46 065 € - 335 171 096 RCS Bourges

N° ORIAS 07 000814 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001 / EFQM Prize Winner 2002 / Label Égalité

 **sofaxis**  
L'EXPERT EN ASSURANCE  
DU MONDE TERRITORIAL